



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Mardi 10 mai 2016 à 20 H 30

Nombre de Conseillers en exercice :	15		
Nombre de Conseillers présents :	14	Pouvoirs :	1
Nombre de Conseillers absents :	1	Votants :	15

L'an deux mil seize, le 10 mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 29 avril 2016, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur François GUITON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs François GUITON, Jean-Paul BUCHAILLAT, Aline BILLOTTE, Marie-Noëlle CHASSOT, Bernard GUY, Nicolas LAMY, Louis POILLOUX, Patricia GUICHON, Nathalie BEUROIS, Brigitte JACQUET, Jean-Pierre MICARD, Charles JACQUES-Y-BARON, Emmanuel RAT, Jean-Pierre ROUAH

Absente excusée : Madame Marie-Claude DAUVERGNE

Pouvoirs : de Madame Marie-Claude DAUVERGNE à Monsieur Louis POILLOUX

Secrétaire de séance : Madame Aline BILLOTTE

Aucun conseiller n'ayant d'observation quant au compte-rendu de la réunion du 10 mars 2016, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1- SICOPAL : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'ORGELET

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il a reçu, en date du 29 mars 2016, la notification du comité du SICOPAL quant à son acceptation pour l'adhésion de la Communauté de Communes de la région d'Orgelet à ce syndicat et qu'il a obligation de consulter le conseil municipal dans un délai de quarante jours à compter de cette notification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet au SICOPAL.

2- SIE DU REVERMONT : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES – EXERCICE 2015

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport sur le prix et la qualité des services du Syndicat des Eaux du Revermont pour l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport sur le prix et la qualité des services du Syndicat des Eaux du Revermont pour l'exercice 2015.

3- SIDEC : CONVENTION D'ADHESION PLURIANNUELLE AUX SERVICES

Monsieur le Maire rappelle la convention avec le SIDEC pour l'utilisation et la mise en œuvre des logiciels. Dans un souci d'éviter de délibérer chaque année sur ce principe, le Comité Syndical du SIDEC a voté pour une adhésion pour une période de un an renouvelable tacitement d'année en année, avec une durée de six ans.

Le montant de l'adhésion 2016 est de 3276 € HT, idem à 2015. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'adhésion pluriannuelle et autorise le maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant. Il approuve les conditions financières pour 2016.

4- MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION GAZ EXPLOITES PAR GRDF

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 mars 2015. Il convient de fixer le taux de la redevance à 0.35 € le mètre de canalisation, revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté chaque 31 décembre. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions exposées ci-avant.

5- OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2ème CLASSE A 33 H 08 HEBDOMADAIRE (32,23/35^{ème})

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que pour tenir compte de l'effectivité des tâches réalisées depuis la 2014, le temps de travail de Madame GIROD Michèle doit être modifié. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'ouverture d'un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe, à temps non complet, à raison de 33 H 08 hebdomadaire (33,14/35^{ème}), à compter du 1^{er} juin 2016 et ferme le poste d'Adjoint Technique de 2ème classe de 32,23/35^{ème} hebdomadaire, à la même date.

06 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - RENOUELEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Contrat Enfance Jeunesse, entre la Caisse d'Allocation Familiale du Jura et la commune, concerne le financement des dépenses de l'accueil de loisirs sans hébergement les Ti'Castors. C'est une convention d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus, en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La précédente convention étant arrivée à terme au 31 décembre 2015, Monsieur le Maire fait un bilan des actions réalisées durant les exercices 2012 à 2015 et propose de renouveler ce contrat.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement contrat « enfance et jeunesse » à intervenir entre la Commune de MESSIA-SUR-SORNE et la Caisse d'Allocations Familiales du Jura, pour la période 2016 à 2019, et autorise le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant.

07- TEMPS D' ACTIVITE PERISCOLAIRES – TARIFICATION OU GRATUITÉ

En ce qui concerne le fonctionnement des 3 heures de TAP par semaine pour l'année 2015, à charge de la commune, il s'élève à 31 701.55 € par an soit 333.70 € par enfant. La commune perçoit des aides financières, de l'Etat et de la Caisse d'Allocations Familiales, qui viennent atténuer cette dépense la ramenant à 21 676.55 € soit 228.17 € par enfant. En 2016 le coût de fonctionnement sera de 37 500 €.

Le Conseil Municipal a été appelé à se prononcer sur le principe de la gratuité. Après débat, par 4 voix pour la gratuité, 7 contre, et 4 abstentions, il a été décidé d'instaurer une participation financière des familles à partir de la rentrée 2016/2017. Le prochain conseil sera amené à fixer les conditions de cette participation, lors du prochain conseil municipal.

08 – MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée deux devis concernant le bornage de la parcelle d'assise de la maison médicale. Le choix se porte sur le cabinet Alban VUILLEMEY pour un montant de 1 101.18 € TTC.

Monsieur le Maire présente les plans de la maison médicale qui seront validés par les professionnels de santé, après l'avis du Conseil Municipal. Ce projet est arrêté à l'unanimité.

09 – COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

Les conseillers ayant participé aux diverses réunions des commissions d'ECLA (environnement, développement économique, habitat) et aux conseils communautaires, rendent compte des informations recueillies. Le délégué au SICOPAL fait le point des travaux de ce syndicat.

10 - QUESTIONS DIVERSES

*Schéma directeur des déplacements doux : le conseil valide la carte soumise par ECLA dans le cadre de l'actualisation du schéma directeur des déplacements doux sur son territoire

*Aide à l'amicale bouliste : communication d'un courrier du président sollicitant le concours de la commune pour une manifestation inter régionale le 5 juin 2016. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution exceptionnelle de 500 € accompagnée d'un courrier demandant le bilan financier de l'opération.

*Proposition du Major COLTEY pour une exposition commémorative de la première guerre mondiale : cette exposition aurait lieu autour du 11 novembre 2016 à la salle des fêtes, en lien avec l'école.

*Vente de deux lots de bois de 6 stères chacun au plus offrant, sous pli cacheté, pour le 10 juin 2016.

Fin de la séance à 22 H 30

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Aline BILLOTTE

François GUITON